



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 23 avril 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc) et consorts « APEMS durant les vacances : vrais progrès, mais vrais effets secondaires ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Piron, disant :

« « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les possibilités pour qu'une famille puisse demander de placer pendant les vacances scolaires son enfant pour une semaine complète, même si cela est plus large que hors des vacances scolaires

la résolution de M. Gaillard disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité dresse un bilan de la première année de généralisation et informe le Conseil communal de ses intentions pour l'année scolaire 2025-2026 en amont des envois aux parents du printemps 2025 »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois avril deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :